

## Convocation du Conseil Municipal



Le Conseil Municipal se réunira le 31 Mars 1945 à 14<sup>h</sup> 30, au lieu ordinaire de ses séances.

~ Ordre du jour ~

- 1<sup>o</sup> Organisation du service des bateaux
- 2<sup>o</sup> Affaires diverses.

Reçu, le 27 Mars 1945.  
Le Maire,

## Séance du 31 Mars 1945

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 31 Mars 1945 à 14<sup>h</sup> 30, sous la présidence de M. Vignais, Maire.

Étaient présents : M.M. Vignais, Gor. Marilliet, Baugeron, Guerin, Boivin, Talice, Ouhonneau, Lefort, Landreau, Gen drommeau, Gouttière, Guaud, Boutin, Massieux, Ollevé, Charlot.

Absents M<sup>rs</sup> : Turpin, Marchekau, Bureau, Janneau, Baumont, Clouet.

M<sup>r</sup> Guerin, qui accepte, est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance, dont il est donné lecture, est adopté sans observations.

## Passage d'eau de Trentemoult, Chantenay ~

Le Maire met le Conseil Municipal au courant des pourparlers qui il a eu avec M. l'Ingénieur des Ponts - Chaussées Guiochon, relativement à la reprise par la Commune du service des bateaux de Trentemoult à Chantenay.

En ce qui concerne le matériel et le personnel, la solution proposée est la location à la Compagnie de Navigation de la Loire maritime du vapeur "les Couëts"



avec son équipage, moyennant un loyer de 22.000 frs par mois pour le bateau, et l'engagement de payer à l'équipage composé d'inscrits maritimes les salaires et indemnités prévus par l'Administration de l'Inscription Maritime.

Compte tenu de ces éléments, les frais d'exploitation mensuels s'établiraient ainsi qu'il suit :

1° Location du bateau	22.000 <sup>f</sup>
2° Traitements et salaires du personnel communal	
5 Fontonniers à 3.400 <sup>f</sup>	17.000 <sup>f</sup>
1 Directeur du service	4.500 <sup>f</sup>
1 suppléant	2.000 <sup>f</sup>
3° Salaire de l'équipage: 47.000 <sup>f</sup> + 54.94%	69.000 <sup>f</sup>
4° Assurances	4.500 <sup>f</sup>
5° Combustible, huile, chiffons, films	17.100 <sup>f</sup>
6° Impôt de 11% sur 4500 <sup>f</sup> de recette journalière	5.000 <sup>f</sup>
7° Assurances sociales du personnel	1.410 <sup>f</sup>
8° Travaux et réparations	9.000 <sup>f</sup>
9° Amortissement des emprunts contractés antérieurement pour le service	1.340 <sup>f</sup>

Total des dépenses mensuelles ..... 157.250<sup>f</sup>

Dépense journalière 157.250<sup>f</sup> : 30, soit 5.241<sup>f</sup>

Pour couvrir cette dépense intégralement il faut prévoir, en présumant une moyenne de 2000 passages par jour, un tarif de :

Tax passage	2 <sup>f</sup>
Tax bicyclette	1 <sup>f</sup>
Tax remorque ou bouette	1 <sup>f</sup>

Le Maire propose en conséquence au Conseil d'adopter ces tarifs, étant entendu que ceux-ci pourront être abaissés d'après les résultats obtenus et après la mise en service du bateau la "Brentemousini" qui sera susceptible de réduire les frais d'exploitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que les prévisions de dépense, pour le service des bateaux paraissent judicieusement établies, vote à la majorité de 8 voix contre 7 les tarifs proposés par le Maire,

demande une réduction éventuelle d'après les premiers



résultats d'exploitation, ainsi que la mise à l'étude d'un tarif d'abonnements ouverts;

approuve la dépense envisagée pour l'exploitation du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Décembre 1945 soit  $131.250 \times 9 = 1.181.250$  F, ordonne que cette dépense et la recette correspondante soit prélevée au budget additionnel de 1945.

Passage d'eau - Contrat de location avec la Compagnie de Navigation de la Loire-Maxitime ~.

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de contrat intervenu avec la Compagnie de Navigation de la Loire-Maxitime pour la location à la Commune du bateau "Les Couëts" pour la somme mensuelle de 22.000 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer ce contrat dans les termes précis au projet; demande à M. le Préfet de vouloir bien approuver le contrat en question.

Electrification des écarts ~.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu de la Compagnie Générale d'Entreprise Electrique, par l'intermédiaire du Génie Rural, une facture de 69.000 F pour construction d'une ligne électrique de la route de la Brosse à la Maison Cassard Albert, jardinier à la Banche. Ohiaud.

app. le 19/4/45

Le Conseil Municipal considérant que cette ligne ne fait pas partie du projet d'extension du réseau électrique déjà approuvé, décide de refuser de payer cette facture si elle n'a pas été approuvée par une délibération régulière du Conseil Municipal précédent.

En ce qui concerne l'achèvement des travaux d'extension du réseau, le Conseil Municipal exprime le vœu que ces travaux commencent par les sections desservant les parties les plus agglomérées, notamment rue du Lieutenant de Monté, trois Moulins à la Butte de Grand par la Chine Creux.

Pour la poursuite des travaux, le Conseil Municipal vote une somme de 500.000 F qui sera prélevée sur les fonds libres de la Commune et prélevée au budget additionnel de 1945.



## Augmentation de traitement du garde auxiliaire Le Guillou ~

Le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande d'augmentation de salaire présentée par M. Le Guillou, appariteur, enquêteur auxiliaire, embauché temporairement pendant le congé du titulaire du poste, M. Chêneau.

Le traitement actuel de M. Le Guillou a été fixé d'après le barème de Mai 1944, applicable aux auxiliaires. Il est actuellement de 1850<sup>f</sup> par mois. L'augmentation de 750<sup>f</sup> par mois, dont peuvent bénéficier les auxiliaires à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1944, n'a pas été appliquée à M. Le Guillou.

Le Conseil Municipal, en raison des excédents de service rendus par cet auxiliaire, décide de porter son traitement mensuel à 2.500<sup>f</sup>, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1945.

La dépense résultant de cette mesure sera prise au budget additionnel de 1945.

## Augmentation de classe du chef appariteur Guigné ~

Le Conseil Municipal décide de nommer à la 2<sup>ème</sup> classe de l'emploi le chef appariteur enquêteur Guigné, qui est à la 3<sup>ème</sup> classe de cet emploi depuis le 1<sup>er</sup> Mai 1942.

Cette mesure prendra effet du 1<sup>er</sup> Mai 1945 et la dépense en résultant sera portée au budget additionnel de 1945.

## Projet d'achat d'une parcelle de terrain au Parc Municipal ~

Par suite de la destruction du calvaire situé à l'angle des rues du Parc et Chupiet, une parcelle de terrain attenante au Parc Municipal se trouve disponible.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à entrer en pourparlers avec la société civile de Saint-Sauveur pour l'achat éventuel de cette parcelle de terrain.

## Caisse des écoles privées ~

Le Maire communique au Conseil Municipal la protestation de la Commission des écoles privées relative à la



suppression de la subvention communale accordée à la  
Caisse des écoles privées pour 1945, conformément à la  
délibération prise le 30 décembre 1944.

Le Conseil Municipal prend acte de cette protes-  
tation, mais décide, à l'unanimité, de maintenir sa  
précédente décision, conformément à l'esprit qui a motivé  
cette décision

Ouverture des portes des écoles publiques ~.

Le Conseil Municipal, considérant que pour des  
raisons parfois indépendantes de la volonté de leurs parents,  
des enfants arrivent à l'école avant l'heure normale d'ou-  
verture des classes,

que les portes des écoles n'étant pas ouvertes, les  
enfants se trouvent abandonnés à eux-mêmes sur la rue,  
et se trouvent de la sorte exposés à certains dangers,

demande que cette importante question soit examinée  
par l'autorité compétente, et que le règlement soit un  
besoin modifié en ce qui concerne l'heure d'ouverture  
des portes, de façon que les enfants puissent pénétrer  
dans l'école au fur et à mesure de leur arrivée

*Guillaume Paillier*     *Staline Sorin*     *Saint-Jean*  
*Hubert*     *Bliz*     *Renard*  
*73 ans*     *Blanc*     *Quarier*  
*André*     *Blanc*     *Y. Goussier*